



A : Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Cergy, le 24 septembre 2018

Objet : Evaluations de CE2

Monsieur l'Inspecteur,

De nombreux collègues nous interpellent au sujet des évaluations CE2.

La circulaire de rentrée 2015 a rendu des évaluations diagnostiques obligatoires en début de CE2 : « *Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2* ».

A partir des fiches ressources proposées par le site Eduscol aux enseignants qui ont pour but de faciliter l'évaluation diagnostique - en maths et en français – des élèves en début d'année, le département du Val d'Oise propose un livret de passation.

En ce qui concerne le calendrier, ce sont les enseignants qui déterminent le moment qu'ils jugent approprié dans la première période de l'année. Là aussi, la circulaire de rentrée de 2015 indiquait qu' « *elle (la banque d'outil) permettra aux enseignants d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe.* »

Par ailleurs, ces évaluations doivent rester au niveau de l'école. Elles sont un outil pédagogique au service de l'enseignant et des élèves. Elles peuvent être une aide dans la conduite de la classe et notamment dans l'accompagnement des élèves qui rencontrent des difficultés, et ne doivent en aucun cas constituer un outil d'évaluation des écoles et du système scolaire. Elles peuvent concerner toute la classe ou seulement un groupe d'élèves en fonction de la pédagogie de l'enseignant.e.

Enfin, la saisie des résultats demande un temps conséquent aux enseignant.es. A l'heure où le ministre accorde 5h sur le temps des APC pour saisir les résultats d'évaluations de CP et de CE1, il serait tout à fait cohérent et équitable de faire la même chose pour les collègues de CE2.

Nous vous demandons donc, Monsieur l'inspecteur qu'aucun protocole ne soit imposé aux écoles et que du temps soit accordé aux collègues qui saisissent les résultats de leurs élèves.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur, à notre attachement au service public d'éducation.

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
du SNUipp-FSU 95